

Compte rendu de la séance du 29 septembre 2016

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Denis SERRIERE

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Monsieur Denis SERRIERE, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Carole JACQUOT, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Gaël DUVIC

Excusés :

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. Droit de préemption ZB 189.
2. Exercice du droit de préférence sur les parcelles consorts THOUVENIN.
3. Informations diverses.
4. Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Droit de préemption (DE 2016 059)

Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) pour l'usufruit de **Madame LAMBERT Nelly** veuve **ANTOINE** pour la nue-propriété de **Monsieur ANTOINE Pierre** par l'intermédiaire de SCP Jean-Michel CHABROL, pour un bien situé ZB 189 (issue de la division de la ZB 1 en deux parcelles) - au 22 Rue de BACCARAT à LACHAPELLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien situé Section ZB 189.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 septembre 2016.

Droit de préférence (DE 2016 060)

Suite à la réception d'une demande des consorts THOUVENIN sur la vente de parcelles boisées situées sur le territoire de LACHAPELLE :

- Section ZA, numéro 10 lieudit "Aux Goujons", pour une contenance de dix ares soixante cinq centiares (00ha 10a 65ca).
- Section ZB, numéro 16, lieudit "Pré Pallot", pour une contenance de trente ares dix-neuf centiares (00ha 30a 19 ca).
- Section ZB, numéro 99, lieudit "Basse Derrière", pour une contenance de soixante quatre ares trente six centiares (00ha 64a 36ca).
- Section ZA, numéro 11, lieudit "Au Goujon", pour une contenance de vingt trois ares soixante treize centiares (00ha 23a 73ca).
- Section AB, numéro 18, lieudit "Basse la Deu Renard", pour une contenance de quarante et un ares onze centiares (00ha 43a 11ca).

Contenance totale : 01ha 70a 04 ca

Par l'intermédiaire de Maître Agathe MILLERET-DRIAT notaire - 69 rue Général DE GAULLE à TROYES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de faire valoir son droit de préférence aux prix et conditions ci-après :

Le prix de la vente est fixé à quatre mille deux cents euros (4 200.00 euros) payable comptant.

Condition de vente :

Cette vente aura lieu au conditions suivantes :

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
- L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- Il acquittera tous les frais de la vente évalués à 700,00 euros sauf à parfaire ou à diminuer.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 septembre 2016.

Programme des coupes 2017 (DE 2016 061)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de décider de la destination des coupes de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

APPROUVE l'état d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté.

Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2017 :

Parcelle 2 I	(surface 0.91)	estimation 10.01 m3	Vente de bois façonnés
Parcelle 3 I	(surface 3.84)	estimation 76.80 m3	Vente de bois façonnés
Parcelle 4 I	(surface 2.11)	estimation 69.63 m3	Vente de bois façonnés
Parcelle 5 I	(surface 5.67)	estimation 294.84 m3	Vente de bois façonnés
Parcelle 7 I	(surface 4.52)	estimation 117.52 m3	Vente de bois façonnés

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadres des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 septembre 2016.

Droit de préemption (DE 2016 062)

Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) pour **Monsieur FERRY Bernard** par l'intermédiaire de Maître VEBER MAYON Emily, pour un bien situé ZB 115 (division en cours) - au 6 rue de Fagnoux à LACHAPELLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien situé Section ZB 115.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 septembre 2016.